

RECOMMANDATION

N° 2012-01 du 21 décembre 2012

Relative à l'élaboration de l'annexe des comptes consolidés
établis selon les normes comptables internationales

Principes généraux

L'Autorité des normes comptables (ANC) attache la plus grande importance à la lisibilité et à l'utilité des comptes. A cet égard, depuis quelques années, la lisibilité et l'intelligibilité de l'annexe des comptes consolidés établis par les entreprises selon les normes comptables internationales sont de moins en moins apparentes.

C'est pourquoi l'Autorité des normes comptables, avec certains de ses homologues européens, a notamment élaboré une liste de principes pour guider l'élaboration de l'annexe des comptes consolidés établis selon les normes comptables internationales. Ces principes doivent inspirer la façon d'appliquer pleinement les normes en vigueur, avec l'objectif d'aboutir à des annexes aux comptes plus pertinentes.

Certains de ces principes concernent la rédaction des normes par le normalisateur international. Les 6 principes repris dans la présente recommandation visent l'application des normes comptables internationales par les entreprises, les auditeurs et les régulateurs. Ils ont pour objet de recommander une approche sobre et mesurée dans l'élaboration des annexes des comptes, tout en appliquant strictement les normes internationales en vigueur.

Dans leur liste initiale, l'ANC et ses homologues avaient même ajouté un septième principe, qui n'est pas repris dans cette recommandation mais mérite d'être cité. Ce principe établissait que, les entreprises, ainsi que les auditeurs et les régulateurs, chacun dans leur rôle propre vis-à-vis des comptes établis par les entreprises, ont un intérêt commun et doivent se mobiliser pour favoriser l'amélioration de l'information publiée en appliquant tous les principes décrits dans la liste, pour en assurer le succès.

L'Autorité des normes comptables,

RECOMMANDE :

l'application des principes suivants pour l'élaboration de l'annexe des comptes consolidés établis selon les normes comptables internationales :

Objet et contenu de l'annexe des comptes

1. L'objet de l'annexe est de fournir une description pertinente des éléments présentés dans les comptes, ainsi que des accords, droits et obligations de l'entreprise non comptabilisés mais existant à la date de clôture.
2. En conséquence :
 - a. L'annexe doit fournir une information qui développe et explique les comptes ;
 - b. L'information figurant dans l'annexe doit porter sur les transactions passées et sur les autres événements existant à la date de clôture ; l'information relative au futur qui n'est pas liée à ces transactions passées et autres événements existant à la date de clôture n'est pas fournie dans l'annexe, à l'exception des informations requises spécifiquement par certaines normes ;
 - c. L'information figurant dans l'annexe doit être spécifique au groupe concerné.
3. En complément des montants comptabilisés au titre de la situation financière et de la performance de l'entreprise dans le bilan et le compte de résultat, l'annexe doit notamment fournir une information sur (a) les hypothèses utilisées, la sensibilité de celles-ci et les jugements exercés pour comptabiliser ces éléments ; (b) les informations sur les risques qui pourraient affecter ces montants comptabilisés ; et (c) l'impact des méthodes d'évaluation alternatives lorsque cette information est pertinente.
4. Il est nécessaire que les effets des choix en matière de méthodes comptables sur les informations à fournir dans l'annexe soient pris en considération, afin que l'utilité de l'information fournie par les comptes soit appréciée dans son ensemble. En particulier, plus l'évaluation des montants comptabilisés dans les états de synthèse repose sur des estimations, plus des informations complémentaires dans l'annexe sont nécessaires.

Application des dispositions normatives lors de l'établissement de l'annexe

5. Le principe de matérialité doit être mis en œuvre en pratique avec une grande attention, en ayant à l'esprit que la publication d'informations non significatives (et d'informations relatives à des situations qui ne s'appliquent pas en pratique à l'entreprise concernée) réduit la pertinence et l'intelligibilité des informations publiées.

Informations à fournir par l'entreprise

6. La mise en œuvre des dispositions normatives relatives à l'établissement de l'annexe doit avoir pour objectif de transmettre une information pertinente aux utilisateurs des comptes, et non relever d'un exercice mécanique de conformité.

©Autorité des normes comptables, décembre 2012

RECOMMANDATION

N° 2012-02 du 21 décembre 2012

Relative à la présentation de l'annexe des comptes consolidés
établis selon les normes comptables internationales
Modèle d'annexe simplifiée pour les sociétés moyennes et petites

1. Dans l'objectif d'améliorer la lisibilité de l'annexe des comptes consolidés établis selon les normes comptables internationales, les travaux conduits au plan européen par l'Autorité des normes comptables et certains de ses homologues ont débouché sur l'élaboration de quelques principes destinés au normalisateur international.

Parmi ces principes figure « *la nécessité que les obligations imposées aux entreprises respectent une proportionnalité par rapport aux besoins des utilisateurs des comptes et permettent un rapport coût/avantages raisonnable en toutes circonstances. Des réponses alternatives peuvent devoir être mises en place pour réaliser une telle proportionnalité.* »

Remplir pleinement cet objectif supposera une modification des normes internationales. L'ANC a proposé, dès 2010, 11 propositions précises de modifications en ce sens, qui restent pleinement d'actualité.

2. Mais l'ANC avait également proposé un modèle d'annexe simplifiée, qui fait l'objet de la présente recommandation.

Ce modèle permet une présentation des données comptables généralement pertinentes pour les sociétés moyennes et petites au regard de leur expérience. Naturellement, toute donnée non prise en compte dans ces tableaux doit impérativement être mentionnée dans l'annexe des comptes si elle est pertinente et significative pour la société.

En d'autres termes, les modèles recommandés offrent aux entreprises la possibilité d'utiliser un cadre qui contient les informations qui ont été identifiées, à la suite de travaux de place incluant toutes les parties prenantes, comme les plus fréquemment mentionnées dans les annexes des comptes par les sociétés moyennes et petites. Ces informations doivent être complétées des données relevant des spécificités de leur situation propre, que chaque entreprise connaît parfaitement et doit fournir de surcroît en application des normes comptables internationales et déterminées en lien avec ses auditeurs et les régulateurs, dans l'esprit de la Recommandation N° 2012-01 et notamment ses principes 5 et 6.

3. Cette recommandation reprend le document publié par l'ANC en octobre 2011, moyennant quelques mises à jour.

Plus précisément, le texte de 2011 est modifié pour en assurer la conformité aux textes en vigueur en (a) annulant l'effet des propositions de simplifications qui modifiaient les normes comptables internationales en vigueur et en (b) le mettant à jour des évolutions de textes survenues depuis la parution de ce document.

4. Les sociétés moyennes et petites au sens de la présente recommandation sont :

- les sociétés industrielles et commerciales qui établissent des comptes consolidés selon les normes comptables internationales, soit de façon obligatoire en application du règlement CE 2002/ 1606, soit de façon volontaire en application de l'option prévue par l'article L. 233-24 du Code de commerce,
- et qui répondent à la définition des valeurs moyennes et petites proposée par l'Autorité des marchés financiers (AMF)¹.

Pour les sociétés qui appliqueraient les normes comptables internationales de manière volontaire, par assimilation, sont considérées comme « sociétés moyennes et petites », celles dont les capitaux propres consolidés sont inférieurs ou égaux à 1 milliard d'euros à la date de clôture de leur exercice.

La présente recommandation n'est pas applicable aux établissements de crédit et organismes d'assurance.

L'Autorité des normes comptables,

RECOMMANDE :

pour l'élaboration de l'annexe des comptes consolidés établis selon les normes internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne, l'utilisation d'un modèle de présentation, tel que présenté ci-après :

¹ L'AMF a défini les valeurs moyennes et petites comme celles ayant, à la date de clôture de leur exercice, une capitalisation boursière inférieure ou égale à 1 milliard d'euros (*Position de l'AMF sur le rapport du groupe de travail sur les aménagements de la réglementation financière pour les valeurs moyennes et petites présidé par Yves Mansion, 2008*).

Modèle d'annexe aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 20XN

Principe général : Pour l'utilisation du modèle ci-après, seules les informations significatives doivent être mentionnées en vertu du principe de matérialité cité dans la Recommandation de l'Autorité des normes comptables N° 2012-01 du 21 décembre 2012.

1. Note relative aux principes comptables

L'entreprise doit indiquer l'application qu'elle a fait des principes comptables. Il ne s'agit pas de reprendre l'intégralité de la norme mais d'informer sur son application / adaptation à la situation de l'entreprise en fonction des politiques suivies. Les éléments donnés ci-après reprennent les informations minimum que l'on s'attend à trouver. **Ce minimum requis n'exempte pas la société de rajouter d'autres informations dès lors que certains éléments propres à sa situation apparaissent comme qualitativement ou quantitativement significatifs pour les utilisateurs des états financiers.**

• Généralités

Conformité aux normes IFRS : les comptes ont été établis selon les normes internationales adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture. La liste des normes adoptées par l'IASB mais encore non applicables et l'estimation de leur impact est requise si et seulement si ces normes vont avoir un impact significatif sur les comptes de l'entreprise (pour chacune de ces normes les informations prévues aux paragraphes 28 (a) à (f) de la norme IAS 8 doivent être fournies).

• Méthodes comptables appliquées

L'entreprise doit au travers de cette note informer les lecteurs de comptes de l'application particulière qu'elle a faite des normes et notamment préciser les options qu'elle a retenues et les méthodes utilisées lorsque des choix existent. A minima, les informations suivantes doivent être apportées sous réserve que l'entreprise soit concernée par les sujets suivants

- **Comptabilisation du chiffre d'affaires :** nature des produits, critères de comptabilisation, existence de garanties, existence de programmes de fidélité, précisions pour les contrats de construction, les dividendes.
- **Définition des segments :** nature des activités du groupe, identification des segments et méthode utilisée pour les déterminer.
- **Impôts:** méthode de comptabilisation et d'évaluation et précisions en cas de nouveautés fiscales.
- **Principe d'évaluation des actifs et des passifs :** détail des modalités d'évaluation des actifs et passifs en précisant lesquels sont évalués au coût ou à la juste valeur.
- **Regroupement d'entreprises :** description des méthodes appliquées pour la comptabilisation et l'évaluation des regroupements d'entreprises.
- **Goodwill :** indication de l'affectation du goodwill aux différentes UGT et des modalités de dépréciation.
- **Immobilisations incorporelles et frais de recherche et développement :** définition des critères d'activation et de pertes de valeur, détail des méthodes et taux d'amortissement, justification de l'utilisation de durées de vie illimitées.
- **Immobilisations corporelles :** typologie des immobilisations corporelles et méthodes d'amortissement par catégorie.
- **Immeubles de placement :** choix de la méthode d'évaluation, détail des méthodes et taux d'amortissement.
- **Dépréciation des immobilisations :** modalités de calcul utilisées pour les tests de dépréciation, définition des unités génératrices de trésorerie (UGT)
- **Contrats de location :** explications relatives à la définition des contrats de location financement
- **Stocks :** typologie des stocks et méthode d'évaluation associée.
- **Instruments financiers :** typologie des instruments financiers et méthode de valorisation associée.
- **Dettes :** typologie des dettes et méthode de valorisation associée.
- **Avantages du personnel :** description des avantages accordés et des méthodes comptables utilisées.
- **Provisions :** typologie et méthode de valorisation associée.
- **Estimations et jugements :** indiquer la nature et le montant des estimations et jugements significatifs sur la période.
- **Parties liées :** identification des parties liées, critères mis en œuvre pour les déterminer.
- **Méthodes de consolidation :** description des méthodes utilisées et périmètre de consolidation.

Exemple de note sur le périmètre et les méthodes de consolidation

ABC SA, maison mère du groupe est une société anonyme enregistrée et domiciliée en France (adresse). Son siège social est situé à ...

Le périmètre de consolidation du groupe ABC est le suivant :

Nom de l'entité	Activité	Pourcentage d'intérêt
Filiales consolidées par intégration globale		
Entreprise A		
Entreprise B		
Entreprises sous contrôle conjoint consolidées par intégration proportionnelle		
Entreprise C		
Entreprise D		
Entreprises associées mises en équivalence		
Entreprise E		

Lorsque les modalités de détermination du contrôle ne correspondent pas aux présomptions de contrôle définies par la norme (par exemple filiale non contrôlée et détenue à plus de 50% ou filiale contrôlée détenue à moins de 50%), il est nécessaire d'expliquer le niveau de contrôle retenu.

2. Analyse sectorielle

Analyse par secteur d'activité :

Exemple d'analyse par secteur d'activité, présentée sur la base des indicateurs examinés par le principal décideur opérationnel

En M€

	20XN				20XN-1			
	Total	Segment A	Segment B	Autres	Total	Segment A	Segment B	Autres
Chiffre d'affaires								
Résultat opérationnel								

Analyse par nature des biens et services vendus :

Exemple d'analyse par nature de biens et services vendus

En M€

	20XN	20XN-1
Equipement électronique		
Maintenance		
Chiffre d'affaires		

Analyse par zone géographique :

Exemple d'analyse par zone géographique :

En M€	20XN			20XN-1		
	Total	France	Autres pays	Total	France	Autres pays
Chiffre d'affaires						
Actifs non courants*						

* hors instruments financiers, actifs d'impôts différés, actifs au titre d'avantages postérieurs à l'emploi.

3. Produits et charges financiers

En M€	20XN	20XN-1
Coût de l'endettement financier brut <i>moins</i> Intérêts incorporés dans le coût des actifs (taux de capitalisation de x %) <i>moins</i> Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Coût de l'endettement financier net		
Autres charges financières ⁽¹⁾ <i>moins</i> Autres produits financiers ⁽¹⁾		
TOTAL produits et charges financières		

(1) Détailler les éléments significatifs, le cas échéant, soit en annexe soit dans le compte de résultat.

4. Résultat par action

En M€	20XN	20XN-1
Résultat de base par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société Autres [décrire]		
Résultat utilisé pour le calcul du résultat de base par action		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires		

Résultat dilué par action		
Résultat utilisé pour le calcul du résultat de base par action Charge d'intérêt sur la dette convertible (net d'impôt à X %)		
Résultat utilisé pour le calcul du résultat dilué par action		
Nombre moyen d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat de base par action Actions présumées être émises sans contrepartie: - plans d'options de souscription d'actions des salariés - actions ordinaires partiellement libérées - dette convertible en actions - autres [décrire]		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action		

En cas d'activité abandonnée, le groupe devra présenter également le résultat par action sur les activités poursuivies et le résultat par action sur l'activité abandonnée.

5. Immobilisations corporelles

En M€	20xN				20xN-1			
	Terrains et constructions	Agencement et matériel	Actifs ¹ en location-financement	Total	Terrains et constructions	Agencement et matériel	Actifs ¹ en location-financement	Total
Valeur brute								
Au 1^{er} janvier 20xN								
Augmentations								
Variations de périmètre de consolidation								
Sorties								
Effet des variations de change								
Au 31 décembre 20xN								
Amortissements et pertes de valeur								
Au 1^{er} janvier 20xN								
Dotations aux amortissements								
Variations de périmètre de consolidation								
Pertes de valeur								
Sorties								
Effet des variations de change								
Au 31 décembre 20xN								
Valeur nette								
Au 1^{er} janvier 20xN								
Au 31 décembre 20xN								

¹ Indiquer la catégorie d'immobilisation concernée (multiplier les colonnes si plusieurs catégories sont concernées).

Les engagements pris sur les immobilisations corporelles ayant en général un caractère significatif, ils devront être indiqués dans les annexes en application du principe général.

6. Immeubles de placement

Indiquer les variations des valeurs brutes et amortissements/ dépréciations entre l'ouverture et la clôture pour les exercices 20xN et 20xN-1.

Indiquer également le montant des loyers et charges comptabilisés en 20xN et 20xN-1 sur les immeubles de placement. A noter que les engagements pris sur les immeubles de placement ayant en général un caractère significatif, ils devront être indiqués dans les annexes en application du principe général.

7. Immobilisations incorporelles

En M€	20xN					20xN-1				
	Goodwill	Marque	Logiciels et licences	Brevets	Total	Goodwill	Marque	Logiciels et licences	Brevets	Total
Valeur brute										
Au 1^{er} janvier 20xN										
Augmentations										
Actifs générés en interne										
Variations de périmètre de consolidation										
Sorties										
Effet des variations de change										
Au 31 décembre 20xN										
Amortissements et pertes de valeur										
Au 1^{er} janvier 20xN										
Dotations aux amortissements										
Variations de périmètre de consolidation										
Pertes de valeur										
Sorties										
Effet des variations de change										
Au 31 décembre 20xN										
Valeur nette										
Au 1^{er} janvier 20xN										
Au 31 décembre 20xN										

Concernant les frais de recherche et développement, il est en outre nécessaire d'indiquer les frais comptabilisés en charge au titre de la période.

En ce qui concerne les tests de dépréciation, la société ne doit indiquer les principales hypothèses que si cette information apparaît comme pouvant être significative pour les utilisateurs des états financiers. Le cas échéant, la société devra indiquer pourquoi elle estime cette information comme non significative. Cela peut être le cas par exemple lorsqu'aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur la période ou sur la période antérieure et que le montant recouvrable excède la valeur comptable de l'UGT avec une marge substantielle.

A défaut, la société pourra utiliser le format donné ci-après en exemple pour documenter ses tests de dépréciation.

Exemple de documentation pour le calcul dans le cas où la valeur d'utilité sert de référence pour le calcul de la valeur recouvrable.

a) Principales hypothèses :

Pour les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ont été affectées des écarts d'acquisition significatifs (ou les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée significative), les principales hypothèses utilisées pour déterminer le montant de la valeur d'utilité des UGT sont les suivantes :

	Période de projection des flux de trésorerie ⁽¹⁾	20XN			20XN-1				
		Goodwill/ Autres Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée associée (M€)	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini ⁽³⁾	Autre(s) hypothèse(s) clé(s) ⁽²⁾	Goodwill/ Autres Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée associée (M€)	Taux d'actualisation	Taux de croissance à l'infini ⁽³⁾	Autre(s) hypothèse(s) clé(s) ⁽²⁾
UGT A									
UGT B									
UGT C									

- (1) Expliquer le choix d'une projection des flux de trésorerie sur une période supérieure à 5 ans
- (2) Indiquer, le cas échéant, les autres hypothèses clés auxquelles le calcul de la valeur d'utilité est le plus sensible (par exemple : prix du baril de pétrole, hypothèses opérationnelles) et décrire l'approche utilisée pour déterminer leur valeur.
- (3) Justifier l'utilisation d'un taux supérieur au taux de croissance moyen à long terme observable pour les produits ; les secteurs d'activité, ou le (ou les) pays dans lequel opère l'entité ou pour le marché auquel l'unité est affectée.

b) Tests de sensibilité

Pour les hypothèses dont une modification raisonnablement possible pourrait conduire à une dépréciation de l'UGT, la valeur qui doit être donnée à chaque hypothèse clé (« valeur seuil ») pouvant conduire à établir la valeur d'utilité à un niveau égal à sa valeur comptable est la suivante :

	Ecart entre la valeur d'utilité et la valeur comptable (M€)	« Valeur seuil » de l'hypothèse		
		Hypothèse A	Hypothèse B	Hypothèse C
UGT A				
UGT C				

Dans le cas où le management estime qu'une modification raisonnablement possible des hypothèses clés ne pourrait pas conduire à une dépréciation, la phrase ci-après peut être utilisée : « le management estime qu'aucune modification raisonnablement possible des hypothèses clés utilisées pour le calcul de la valeur recouvrable ne pourrait conduire à ce que la valeur comptable de l'UGT soit significativement supérieure à sa valeur recouvrable ».

8. Immobilisations financières

a) Titres mis en équivalence

Les informations financières relatives aux entreprises associées se résument comme suit :

<i>En M€</i>	20XN	20XN-1
Actifs		
Passifs		
Actifs nets des entreprises associées attribuables au groupe		

Chiffre d'affaires		
Résultat de la période		
Résultat des entreprises associées attribuable au groupe		

Indiquer le cas échéant la juste valeur des actions des entreprises associées cotées.

b) Autres immobilisations financières

Détailler les autres immobilisations financières par grandes catégories et expliquer les variations significatives.

<i>En M€</i>	20XN	20XN-1
Participations		
Prêts		
Autres actifs financiers non courants		
Total autres actifs financiers non courants		

<i>Les autres actifs financiers sont présentés nets des: Pertes de valeur</i>		
---	--	--

Si la société comptabilise ses instruments financiers selon la méthode du coût amorti, la juste valeur ne sera indiquée que si ce montant diffère de façon significative du coût amorti.

9. Stocks

<i>En M€</i>	20XN	20XN-1
Matières premières et consommables		
Travaux en-cours		
Produits finis		
Total Stocks		
<i>Y compris les stocks donnés en garantie de passifs</i>		

Stocks comptabilisés en charge		
Dépréciation des stocks comptabilisée en charge		
Total charges comptabilisées		

Indiquer également, le cas échéant, le montant du stock net qui ne serait utilisé que dans plus d'un an.

10. Créances clients et autres créances

<i>En M€</i>	20XN	20XN-1
Créances clients		
Juste valeur des dérivés (Note 15)		
Autres créances		
Avances et charges constatées d'avance		
Total créances clients et autres créances		

<i>Les créances clients sont présentées nettes des: Pertes de valeur</i>		
--	--	--

Si la société comptabilise ses instruments financiers selon la méthode du coût amorti, la juste valeur ne sera indiquée que si ce montant diffère de façon significative du coût amorti.

11. Dettes fournisseurs et autres dettes

<i>En M€</i>	20XN	20XN-1
Dettes fournisseurs		
Juste valeur des dérivés (Note 15)		
Dettes fiscales et sociales		
Produits constatés d'avance		
Autres dettes		
Total dettes fournisseurs et autres dettes		

Si la société comptabilise ses instruments financiers selon la méthode du coût amorti, la juste valeur ne sera indiquée que si ce montant diffère de façon significative du coût amorti.

12. Disponibilités

<i>En M€</i>	20XN	20XN-1
Trésorerie et équivalents de trésorerie (solde au bilan)		
Découverts bancaires		
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie		

Si la société comptabilise ses instruments financiers selon la méthode du coût amorti, la juste valeur ne sera indiquée que si ce montant diffère de façon significative du coût amorti.

13. Emprunts

En M€	20XN			20XN-1		
	Montants dus		TOTAL	Montants dus		TOTAL
	A moins d'un an	A plus d'un an		A moins d'un an	A plus d'un an	
Emprunts auprès des établissements de crédit						
Dettes liées aux contrats de location-financement (note 14)						
Total Emprunts						

Si la société comptabilise ses instruments financiers selon la méthode du coût amorti, la juste valeur ne sera indiquée que si ce montant diffère de façon significative du coût amorti.

14. Locations simples et locations financement

La société doit indiquer les principales caractéristiques des contrats de location-financement et location simple en précisant les éléments qui pourraient s'avérer significatifs pour le lecteur des états financiers (existence de loyers conditionnels, options d'achat, sous-location, etc).

a) Location financement

La dette de location financement à chaque clôture se décompose de la façon suivante :

En M€	<i>Paiements minimaux dus par période</i>			
	A moins d'un an	Entre un et cinq ans	A plus de cinq ans	TOTAL
31 décembre 20XN				
Paiements au titre de la location				
Charges financières				
Valeur actuelle nette de la dette de location-financement				
31 décembre 20XN-1				
Paiements au titre de la location				
Charges financières				
Valeur actuelle nette de la dette de location-financement				

b) Location simple

En M€	N	N-1
Paiements au titre des locations simples comptabilisés en charge		
Paiement minimaux dus par période au titre des contrats de location non résiliables		
A moins d'un an		
Entre un et cinq ans		
A plus de cinq ans		
Total		

15. Analyse du risque financier

L'analyse ci-après est un exemple de ce qu'on pourrait s'attendre au minimum à trouver dans les annexes d'une «petite société» commerciale cotée n'ayant pas d'instruments financiers complexes. Il devra être adapté à la situation particulière de chaque entité.

Exemple de note :

Les instruments financiers incluent principalement des emprunts bancaires et des disponibilités dont l'objectif est de financer les opérations d'exploitation du groupe. Par ailleurs, le groupe détient des instruments dérivés de couverture de change afin de couvrir l'exposition d'une partie de ses flux en devises.

a. Risque de crédit

Le principal risque de crédit auquel le groupe est exposé est le risque de défaillance de sa clientèle. Le groupe a mis en place une politique de suivi de son risque de crédit au niveau de l'ensemble de ses filiales et suit son évolution sur une base hebdomadaire.

Des analyses de solvabilités sont conduites pour chaque nouveau client. De plus, le groupe utilise des assurances Coface pour minimiser son risque de crédit. Son exposition résiduelle est de xx M€ au 31 décembre 20xN (xx M€ au 31 décembre 20xN-1). A la clôture, il n'y a pas de concentration significative du risque de crédit.

Les créances client peuvent être analysées de la façon suivante :

En M€	20xN	20xN-1
Créances non échues et non dépréciées		
Créances échues depuis moins de 60 jours et non dépréciées		
Créances échues depuis plus de 60 jours et non dépréciées		
Créances échues et non dépréciées		
Montants brut des créances dépréciées		
Pertes de valeur comptabilisées		
Valeur nette des créances dépréciées		
Créances clients nettes des pertes de valeurs		

b. Risque de change

Le groupe est exposé au risque de change sur une partie de ses ventes réalisées en dollars. Afin de se couvrir contre ce risque, le groupe utilise des contrats de change à terme pour couvrir une partie de ses flux futurs de trésorerie en dollars sur un horizon de neuf mois. Au 31 décembre 20xN le groupe a couvert environ 2/3 de son exposition au risque de change pour les neuf prochains mois.

Le groupe comptabilise ses instruments dérivés à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres. Le montant des contrats à terme à la clôture ont les caractéristiques suivantes :

	20xN	20xN-1
Contrats de vente de dollars (en USD)	M\$	M\$
Valeur notionnelle des contrats de vente à terme (en M€)		
Juste valeur des contrats à la date de clôture (en M€)		
Juste valeur des dérivés		

Une augmentation/ diminution de 10% du dollar par rapport à l'euro, toutes choses égales par ailleurs aurait un impact négatif/ positif sur le résultat avant impôt d'environ XX M€ en 20xN (XX M€ en 20xN) hors effet sur les contrats de change à terme et XX M€ en 20xN (XX M€ en 20xN-1) en incluant l'impact sur les contrats de change à terme.

c. Risque de taux

Le groupe finance ses opérations grâce à ses fonds propres et le recours à l'endettement. En règle générale, le groupe emprunte à taux variable.

La structure de l'endettement est la suivante :

En M€	20XN				20XN-1			
	Taux d'intérêt effectif	Emprunts à taux fixe	Emprunts à taux variable	Total	Taux d'intérêt effectif	Emprunts à taux fixe	Emprunts à taux variable	Total
Devise A	X %				X %			
Devise B	X %				X %			

Le montant payé sur les découverts bancaires est déterminé par le taux LIBOR plus une marge bancaire.

Au 31/12/20XN, si le taux d'intérêt des emprunts libellés en devise A avait varié de +/- 50 points de base, toutes choses égales par ailleurs, le résultat avant impôt aurait été inférieur/ supérieur de XX € en 20xN (XX € en 20XN-1). D'autre part, si le taux d'intérêt des emprunts libellés en devise B avait varié de +/- 50 points de base, toutes choses égales par ailleurs, le résultat avant impôt aurait été inférieur/ supérieur de XX € en 20xN (XX € en 20XN-1).

d. Gestion du risque sur le capital

Le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation tout en maximisant le rendement aux actionnaires grâce à une gestion optimale de la structure de ses fonds propres et de sa dette.

La politique du groupe durant l'exercice 20XN, inchangée par rapport à l'exercice 20XN-1, a été de conserver un ratio d'endettement compris entre x % et x%. Ce ratio est le suivant à la clôture de chacune des périodes présentées :

En M€	20XN	20XN-1
Total emprunts (note 13)		
Moins: Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 12)		
Endettement net		
Total capitaux propres		
Ratio d'endettement		

La variation du ratio d'endettement en 20XN résulte de *Décrire*

e. Risque de liquidité

Pour financer son activité, outre ses fonds propres, le groupe a recours à l'emprunt long terme. Les échéances de ses emprunts sont détaillées dans la note 13.

Le groupe dispose d'une ligne de crédit non utilisée de X M€ mobilisable en 24 heures et sans condition pour faire face aux besoins à court terme de liquidités. Cette ligne de crédit expire le xxx.

Note : Les informations relatives aux clauses conventionnelles de défaut (« covenant ») ne sont requises qu'en cas de clauses non respectées durant la période (IFRS 7.18-19).

f. Risque lié à l'estimation des justes valeurs

Le tableau ci-après détaille les éléments du bilan évalués à la juste valeur au 31.12.20XN :

En M€	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actions disponibles à la vente			
Parts d'OPCVM disponibles à la vente			
Contrats de change à terme qualifiés de couverture			
Actifs évalués à la juste valeur au 31 décembre 20XN			
Instruments dérivés			
Passifs évalués à la juste valeur au 31 décembre 20XN			

Les actions et les OPCVM ont été évalués sur la base du dernier cours connu à la clôture (évaluation de niveau 1). Les contrats de change à terme ont été évalués sur la base d'un des cours de change à terme à la clôture puis ont fait l'objet d'une actualisation (évaluation de niveau 2).

Note : En cas d'évaluations de niveau 3, le groupe devra donner des informations additionnelles (cf. partie complémentaire ci-après).

g. Instruments financiers par catégories

Actifs financiers (M€)	Prêts et créances	Actifs à la juste valeur par le compte de résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Actifs disponibles à la vente	TOTAL
Créances clients et autres créances					
Trésorerie et équivalents de trésorerie					
Autres actifs financiers					
Total 31 décembre 20XN					
Créances clients et autres créances					
Trésorerie et équivalents de trésorerie					
Autres actifs financiers					
Total 31 décembre 20XN-1					

Passifs financiers (M€)	Passifs à la juste valeur par le compte de résultat	Dérivés qualifiés de couverture	Autres passifs financiers au coût amorti	TOTAL
Dettes financières à long terme (hors dettes liées aux contrats de location-financement)				
Dettes liées aux contrats de location- financement				
Autres dettes financières à court terme				
Dettes fournisseurs et autres dettes				
Total 31 décembre 20XN				
Dettes financières à long terme (hors dettes liées aux contrats de location-financement)				
Dettes liées aux contrats de location- financement				
Autres dettes financières à court terme				
Dettes fournisseurs et autres dettes				
Total 31 décembre 20XN-1				

Note : Dans l'exemple ci-dessus, les instruments dérivés liés à la couverture des flux de trésorerie en devises sont classés en créances clients et autres créances/ dettes fournisseurs et autres dettes.

16. Capital

<i>En M€</i>	Nombre d'actions ordinaires ⁽¹⁾ Nominal : X €	Capital social	Prime d'émission	Actions propres	Total ⁽²⁾
Capital au 1^{er} janvier 20XN-1					
Achat d'actions Actions émises au titre des plans d'option de souscription d'actions (note 17)					
Capital as au 31 décembre 20XN-1					
Ventes d'actions Actions émises au titre des plans d'option de souscription d'actions (note 17)					
Capital au 31 décembre 20XN					

(1) Distinguer le capital non libéré du capital libéré

(2) Montant repris dans l'état de variation des capitaux propres

17. Rémunération du personnel fondée sur des actions

Les caractéristiques des plans de stock-options attribués sont:

	Nombre d'options attribuées	Date d'attribution	Date d'expiration	Prix d'exercice (€)	Juste valeur à la date d'attribution (M€)
Plan A – Ouvert le XX/XX/20XX					
Plan B – Ouvert le XX/XX/20XX					
Plan C – Ouvert le XX/XX/20XX					

La société a retenu le modèle d'évaluation XYZ dont les principales hypothèses sont :

	Taux de rendement du dividende	Taux d'intérêt sans risque	Volatilité
Plan A – Ouvert le XX/XX/20XX			
Plan B – Ouvert le XX/XX/20XX			
Plan C – Ouvert le XX/XX/20XX			

La volatilité correspond à la moyenne glissante des volatilités du cours de l'action sur la durée d'existence du plan.

L'évolution des options de souscription est détaillée ci-après :

	20XN		20XN-1	
	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (€)	Nombre d'options	Prix moyen pondéré (€)
Options en circulation au début de la période				
Options attribuées				
Options auxquelles il est renoncé				
Options annulées				
Options exercées				
Options en circulation à la fin de la période				
Options exerçables à la fin de la période				

Au 31 décembre 20XN, les options attribuées ont un prix d'exercice compris entre XX € et XX € (entre X € et XX € au 31 décembre 20XN-1) et une durée de vie moyenne contractuelle restante de X jours (20XN-1 : X jours).

Les options exercées sur l'année 20XN ont les caractéristiques suivantes :

	Nombre d'options exercées	Date d'exercice	Prix de l'action à la date d'exercice (€)
Plan A - Ouvert le XX/XX/20XX			
Plan A - Ouvert le XX/XX/20XX			
Plan A- Ouvert le XX/XX/20XX			
Plan B - Ouvert le XX/XX/20XX			
TOTAL			

La charge de personnel relative aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions, s'élève à XX M€ pour l'année 20XN (20XN-1 : XX M€).

18. Engagements de retraites et avantages assimilés

Note : l'exemple ci-après est basé sur la norme applicable aux exercices ouverts avant le 1/1/2013 et illustre plus particulièrement les informations à fournir pour un groupe appliquant la méthode du corridor.

Les hypothèses principales pour le calcul des engagements de retraites et avantages assimilés sont les suivantes :

	20XN		20XN-1	
	France	Etats-Unis	France	Etats-Unis
Taux d'actualisation				
Rendement attendu des actifs des régimes				
Inflation				
Augmentation attendue des salaires				
Augmentation attendue des rentes				
Probabilités de mortalité				

Il est rappelé que lorsque l'entité a plusieurs types de plan, il est possible de regrouper les informations à donner en annexe de la manière jugée la plus utile (zones géographiques, nature des risques...).

Le taux de rendement attendu et la valeur des actifs affectés aux plans sont les suivants :

	20XN		20XN-1	
	Rendement attendu ⁽¹⁾	Juste valeur des actifs (M€)	Rendement attendu ⁽¹⁾	Juste valeur des actifs (M€)
Actions	%			
Obligations				
Autres				
Total				

(1) Expliquer comment les taux de rendement par catégorie d'actifs et global ont été déterminés

Le taux de rendement réel des actifs affectés aux plans a été de x M€ en 20XN (X M€ en 20N-1).

La valeur des actifs affectés aux plans a varié de la façon suivante au cours de la période :

<i>En M€</i>	20XN	20XN-1
Juste valeur des actifs affectés aux plans à l'ouverture		
Rendement attendu des actifs des régimes		
Gains actuariels/ (pertes)		
Contribution de l'employeur		
Prestations payées		
Variations de périmètre		
Différences de change		
Juste valeur des actifs affectés aux plans à la clôture		
Contribution attendue l'année suivante		

La valeur de l'engagement a varié de la façon suivante au cours de la période :

<i>En M€</i>	20XN	20XN-1
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture		
Coût des services		
Charge d'intérêt		
Pertes actuarielles / (gains)		
Prestations payées		
Amortissement du coût des services passés		
Variations de périmètre		
Différence de change		
Obligation au titre des prestations définies à la clôture		

Le montant de la charge comptabilisée en résultat et de la dette au titre des engagements de retraites et avantages assimilés se décomposent comme suit :

<i>En M€</i>	20XN	20XN-1
Coût des services rendus au cours de la période		
Coût financier		
Rendements attendus des actifs du régime		
Pertes actuarielles (gains) comptabilisées en résultat		
Coût des services passés		
Total charge de la période		
Valeur actuelle de l'obligation résultant de régimes financés		
Juste valeur des actifs affectés aux plans		
Valeur actuelle résultant de régimes non financés		
Déficit		
Ecart actuariels non comptabilisés		
Coût des services passés non comptabilisés		
Dette nette comptabilisée au 31 décembre		
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs du régime		
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux actifs du régime		

Note : Les éléments repris ci-dessus sont conformes aux informations à fournir listées dans la Recommandation n°2003-R.01 du CNC.

L'historique des actifs du régime, de l'engagement et du déficit ainsi que des effets d'expérience sont les suivant :

<i>En M€</i>	20XN-2	20XN-3	20XN-4
Valeur actuelle de l'obligation			
Juste valeur des actifs affectés aux plans			
Déficit			
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs du régime			
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux actifs du régime			

19. Autres provisions

<i>En M€</i>	Restructurations	Litiges	Etc.	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 20XN					
Dotations					
Utilisations					
Reprises					
Effet de l'actualisation/ modification du taux (taux: x %)					
Impact sur le résultat de la période					
Variations de périmètre					
Effet des variations de change					
Au 31 décembre 20XN					

La société devra indiquer en outre une brève description de la nature des provisions, l'horizon de temps auquel les décaissements sont attendus et les éventuels remboursements à percevoir.

20. Actifs et passifs éventuels

En M€	20XN	20XN-1
Litiges		
Passifs éventuels encourus au titre des participations sous contrôle conjoint		
Quote-part des passifs éventuels des entreprises associées		

Décrire les principales caractéristiques des actifs/ passifs éventuels, l'horizon de temps auquel les encaissements/ décaissements sont attendus et les éventuels remboursements à percevoir.

21. Engagements hors bilan

En complément des éléments décrits dans les notes xyz ¹, le groupe a les engagements hors bilan suivants : *Décrire*

¹ Renvoyer aux notes où des engagements hors bilan ont été mentionnés (immobilisations corporelles, immeubles de placements, contrats de locations, etc.)

22. Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont attribuables aux éléments suivants :

Impôts différés actifs (M€)	Provisions pour retraites	Autres provisions	Déficits reportables	Pertes de valeur	Autres ⁽¹⁾	Total
Au 31 décembre 20XN-2						
Variations de périmètre						
Effet des variations de change						
Montant comptabilisé en résultat net						
Montant comptabilisé directement en capitaux propres						
Au 31 décembre 20XN-1						
Variations de périmètre						
Effet des variations de change						
Montant comptabilisé en résultat net						
Montant comptabilisé directement en capitaux propres						
Au 31 décembre 20XN						

Le montant des actifs d'impôts différés recouvrables à moins de 12 mois est x M€ (20XN-1 : x M€).

Indiquer, le cas échéant, les actifs d'impôt non reconnus.

Impôts différés passifs (M€)	Actifs incorporels	Immobilisations corporelles	Autres ⁽¹⁾	Total
Au 31 décembre 31, 20XN-2				
Variations de périmètre				
Effet des variations de change				
Montant comptabilisé en résultat net				
Montant comptabilisé directement en capitaux propres				
Au 31 décembre 31, 20XN-1				
Variations de périmètre				
Effet des variations de change				
Montant comptabilisé en résultat net				
Montant comptabilisé directement en capitaux propres				
Au 31 décembre 20XN				

(1) Ne détailler que les natures de différences temporaires significatives

Le montant des passifs d'impôts différés recouvrable à moins de 12 mois est x M€ (20XN-1 : x M€).

Indiquer, si significatif, le montant des différences temporaires relatives aux filiales, branches, entreprises associées et entreprises sous contrôle conjoint pour lesquelles aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé.

23. Charge d'impôt sur le résultat

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt se résume comme suit :

<i>En M€</i>	20XN	20XN-1
Résultat net avant impôt		
Taux d'impôt en vigueur ⁽¹⁾		
Charge d'impôt théorique		
Effet des:		
Ecarts sur les taux d'imposition par rapport au taux théorique		
Charges non déductibles		
Déficits reportables pour lesquels aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé		
Modification des taux d'impôts différés		
Résultat des entreprises associées comptabilisé net d'impôts		
Total charge d'impôt		
Dont :		
- Impôts courants		
- Impôts différés		

(1) Utiliser le taux de la juridiction où le groupe fait le plus d'opérations pour une meilleure lisibilité du rapprochement.

24. Parties liées

Indiquer les parties liées de la société : sociétés sous contrôle commun ou sur lesquelles le groupe a une influence notable, sociétés ayant un administrateur commun, parents proches, etc.

a. Transaction avec les parties liées

Seules les transactions avec les parties liées non éliminées en consolidation sont indiquées.

En K€	Entreprise X	Entreprises sous contrôle conjoint	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Etc.
Compte de résultat 20XN-1					
Vente de biens					
Achat de biens					
Bilan au 31 décembre 20XN-1					
Prêt aux parties liées <i>- Alloué/ remboursé au cours de la période</i>					
Créances sur des parties liées					
Emprunts auprès des parties liées <i>- Alloué/ remboursé au cours de la période</i>					
Dettes envers des parties liées					
Compte de résultat 20XN					
Vente de biens					
Achat de biens					
Bilan au 31 décembre 20XN					
Prêt aux parties liées <i>- Alloué/ remboursé au cours de la période</i>					
Créances sur des parties liées					
Emprunts auprès des parties liées <i>- Alloué/ remboursé au cours de la période</i>					
Dettes envers des parties liées					

Indiquer les termes et conditions des transactions avec les parties liées ainsi que les modalités de règlement des créances et des dettes.

b. Rémunération des dirigeants

Les informations ci-après sont présentées de manière agrégée.

En K€	20XN	20XN-1
Rémunérations brutes, charges patronales et avantages en nature		
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Paiements fondés sur des actions		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Total charge de la période		
Engagement comptabilisé au 31 décembre		

25. Actifs/ passifs détenus en vue de la vente

Décrire les caractéristiques de l'opération envisagée (description des faits et circonstances expliquant la vente ou la décision de céder, à quelle échéance est attendue la cession, le montant des gains et pertes constatés suite à l'évaluation selon IFRS 5 et le cas échéant indiquer à quel secteur opérationnel cet actif/groupe d'actifs était rattaché).

<i>En M€</i>	20XN
Immobilisations corporelles	
Stocks	
Créances clients et autres créances	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	
Actifs classifiés comme détenus en vue de la vente	
Dettes d'impôts courants	
Dettes d'impôts différés	
Dettes fournisseurs et autres dettes	
Passifs classifiés comme détenus en vue de la vente	

Partie Complémentaire

Dans le cadre de certaines situations, des éléments d'information complémentaires seront également requis.

A. Regroupements d'entreprises

Les informations ci-après doivent être données pour (i) les regroupements d'entreprises ayant eu lieu au cours de la période, (ii) les regroupements d'entreprises ayant eu lieu entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes et (iii) lorsque les regroupements d'entreprises de périodes antérieures font l'objet d'un ajustement au cours de la période.

Décrire les regroupements d'entreprises (Nom des entreprises acquises, activités, date d'acquisition, part dans les sociétés acquises, explication des raisons de l'achat et de la façon dont le contrôle a été obtenu).

En M€	Entreprise A (Exemple)	Etc.	Total
Coût de l'acquisition			
Prix d'acquisition réglé en trésorerie	430		
Compléments de prix éventuels ⁽¹⁾	75		
Total	505		
Actifs et passifs acquis à la date d'acquisition			
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	143		
Actifs courants			
Stocks	-		
Créances clients et autres créances	87 ^(a)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	200		
Passifs non courants			
Engagements de retraites	(5)		
Dettes financières long terme	(40)		
Impôts différés passifs	(17)		
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres dettes	(18)		
Total actif net acquis	350		
Intérêts minoritaires ⁽²⁾	(132)		
Goodwill ⁽³⁾	287		
	505		

(a) La juste valeur des créances de A correspond à un montant contractuel de 97 K€, dont 10 K€ sont estimés comme n'étant pas recouvrables à la date d'acquisition.

- (1) Le cas échéant, décrire les éléments complémentaires du coût d'acquisition
- (2) Indiquer la méthode d'évaluation et les principales hypothèses en cas d'évaluation à la juste valeur
- (3) Donner une description qualitative des facteurs liés à la reconnaissance d'un goodwill (par exemple des synergies attendues)

Indiquer par ailleurs le montant du chiffre d'affaires et le résultat de chaque société acquise depuis la date d'acquisition et quel aurait été le chiffre d'affaires et le résultat consolidé du groupe si l'ensemble des regroupements d'entreprises avaient eu lieu au 1^{er} janvier 20XN.

B. Activités abandonnées

Décrire les caractéristiques de l'opération.

Le résultat et les flux de trésorerie relatifs aux activités abandonnées se décomposent de la façon suivante :

<i>En M€</i>	20XN	20XN-1
Produits		
Charges		
<i>Résultat avant impôt</i>		
Charge d'impôt relative au résultat des activités abandonnées		
Gain / (perte) résultant de la cession des actifs constitutifs des activités abandonnées		
Charge d'impôt sur la cession des actifs		
Résultat de la période relatif aux activités abandonnées (part du groupe)		
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation		
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'investissement		
Flux de trésorerie nets attribuables aux activités de financement		
Flux de trésorerie relatifs aux activités abandonnées		

C. Evaluation des instruments financiers: utilisation du niveau 3

Lorsque le groupe utilise des évaluations de niveau 3 pour déterminer la juste valeur de ses instruments financiers, les informations complémentaires suivantes sont également requises :

<i>En M€</i>	Instruments financiers évalués sur la base du niveau 3 de la juste valeur			
	Dérivés détenus à des fins de transaction	Actions disponibles à la vente	Etc.	Total
Ouverture				
Transferts vers le niveau 3				
Achats				
Ventes				
Emissions				
Règlements				
Transferts hors du niveau 3				
Gains et pertes comptabilisés en résultat net				
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				
Clôture				
Total gains et pertes de la période relatifs aux actifs et passifs détenus à la clôture de l'année 20XN				